

Interpellation écrite du 15 novembre 2017 de M. Vincent Subilia: «De la nécessité de sécuriser la rue de la Croix-Rouge en procédant sans délai à sa réfection».

Un accident impliquant un scooter est intervenu le 30 octobre 2017 sur la rue de la Croix-Rouge, à la hauteur du croisement avec la rue René-Louis-Piachaud; selon l'article que la *Tribune de Genève* a réservé à celui-ci, la scootériste a été blessée.

Sans connaître les circonstances exactes dudit accident, celui-ci met à nouveau en lumière la dangerosité de ce tronçon routier, laquelle tient certes à son étroitesse et à sa sinuosité, mais également à la qualité défailante de son revêtement.

A cet égard, le Parti libéral-radical a interpellé à plusieurs reprises le magistrat Rémy Pagani, en charge des constructions et de l'aménagement, pour l'inviter à prévoir sans délai les travaux exigés, dont la logique aurait voulu qu'ils soient conduits à l'occasion des nombreuses interventions effectuées sur le trottoir aval de la rue de la Croix-Rouge. A cet effet, le Parti libéral-radical a notamment déposé une question écrite sous l'intitulé «A quand une rue de la Croix-Rouge digne de ce nom?» (QE-467); celle-ci soulignait la dangerosité de cette chaussée, son état de dégradation. Dans sa réponse du 30 août à celle-ci, le Conseil administratif, par la voix du maire Rémy Pagani, indiquait que la pose d'un revêtement phonoabsorbant était prévue entre avril et août 2018.

Considérant toutefois le degré d'urgence que représente la situation décrite et les risques générés pour les utilisateurs, compte tenu également des retards qui émaillent malheureusement souvent le démarrage, respectivement la clôture, de chantiers, j'invite fermement le Conseil administratif à anticiper et accélérer les travaux de réfection annoncés et, dans leur intervalle, à prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de la rue de la Croix-Rouge, en coordination avec les services cantonaux compétents.